

InfoCOUPE

Novembre 2024

Forêt domaniale de Saint-Germain

La forêt domaniale de Saint-Germain est gérée par l'Office national des forêts selon un aménagement forestier, document de gestion durable de la forêt.

Aujourd'hui l'ONF prévoit une coupe en futaie irrégulière et de sécurisation complétée par une coupe d'ouverture de chemins d'exploitations sur la parcelle 199 située sur la commune de Saint-Germain-en-Laye.

Une coupe en futaie irrégulière



Tous les 8 à 10 ans, des arbres d'âges différents sont coupés afin d'assurer la régénération de la forêt tout en maintenant un paysage forestier continu.

Informations coupe

Parcelles	199
Surface	13,22 hectares
Type de peuplements	Chênaie, Hêtraie
Date de début des travaux	Décembre 2024
Durée du chantier	6 mois (en fonction des conditions météorologiques) extraction des bois comprise

Détails travaux

>> Coupe en futaie irrégulière et de sécurisation

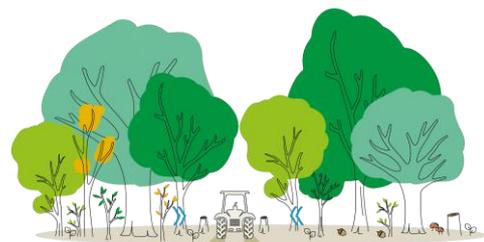
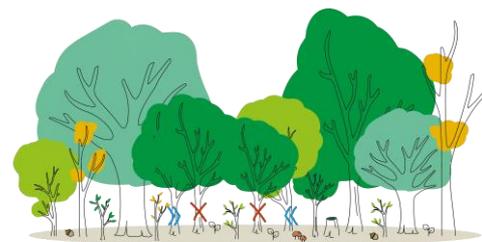
Cette coupe va permettre de prélever des arbres d'âges différents afin d'assurer la régénération de la forêt tout en maintenant un paysage forestier continu et en produisant le bois dont la société a besoin.

Par cette coupe, les forestiers sécurisent la forêt en programmant la coupe de plusieurs arbres jugés dangereux et dépérissant aux abords des chemins, représentant un danger pour les usagers de la forêt.

>> Coupe d'ouverture de chemins d'exploitation

Grâce à cette coupe, les forestiers vont procéder à l'ouverture de chemins d'exploitation. Appelés cloisonnements, ces chemins vont permettre de canaliser le passage des engins forestiers, protégeant ainsi les sols. Après leurs ouvertures, la végétation basse (ronces, fougères...) va se développer. Ils seront réutilisés par les engins forestiers lors des coupes de bois. Ils sont régulièrement entretenus.

Complétée par une coupe d'ouverture de chemins d'exploitations



Les forestiers ont programmé l'ouverture de chemins d'exploitation. Appelés cloisonnements, ces chemins implantés tous les 18 à 24 mètres dans les parcelles, vont permettre de canaliser le passage des engins forestiers, protégeant ainsi les sols. Après leurs ouvertures, la végétation basse (ronces, fougères...) va se développer. Ils seront réutilisés par les engins forestiers tous les 10 ans, lors des coupes de bois. Ils sont régulièrement entretenus.

Qui va couper le bois ?

Cette coupe sera réalisée par l'équipe de bûcherons interne de l'ONF. Un agent forestier contrôlera régulièrement l'avancé des travaux et la remise en état du site.

Pourquoi cette coupe ?

>> Une forêt bien gérée est une forêt en bonne santé ! La coupe de bois permet d'apporter la lumière nécessaire au bon développement des peuplements et à l'implantation naturelle de semis assurant ainsi la régénération naturelle de la forêt tout en sécurisant l'espace forestier et en produisant le bois dont la société a besoin.

>> La coupe de sécurisation assure la sécurité de tous les usagers de la forêt : cyclistes, promeneurs, cavaliers... Les arbres sont prélevés car ils sont trop vieux ou dépérissant et représentent un danger.

>> Par la création de chemins de cloisonnements, les forestiers canalisent le passage des engins et des bûcherons afin de protéger les sols forestiers.

Durant l'exploitation, le chantier est interdit au public



Après cette coupe ?

Les arbres prélevés ne seront pas remplacés sur la parcelle 199.

➤ Les chemins d'exploitation seront entretenus régulièrement afin de maintenir les accès ouverts.

Où va le bois prélevé ?

Parce qu'avec le bois tout se trie et rien ne se perd les bois font l'objet d'un tri par l'ONF.

Selon leurs qualités, ils seront utilisés :

- pour les produits de qualité, en bois d'œuvre pour l'industrie du sciage français (construction, tonnellerie...);
- et en bois de chauffage en circuit court ou pour les plaquettes forestières pour les chaudières franciliennes.

Plan de la coupe

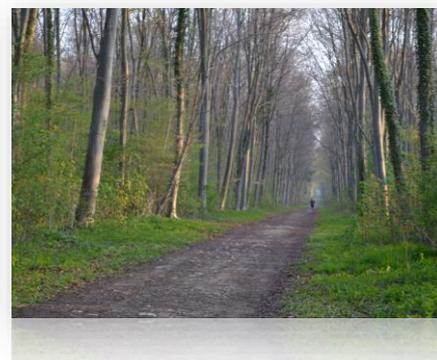
 Coupe en futaie irrégulière complétée par une ouverture de chemins d'exploitation

 Coupe de sécurisation des chemins



La forêt domaniale de Saint-Germain

Grande de 3500 hectares, elle est constituée à 45 % de chênes sessiles et pédonculés. Domaine giboyeux, la forêt domaniale de Saint-Germain a été pendant longtemps la propriété des rois de France qui y organisaient des chasses. Après la Révolution, elle perd un quart de sa surface en un siècle. Cette forêt péri-urbaine accueille environ 3 millions de visiteurs par an qui profitent de sentiers balisés, pistes cavalières et cyclables aménagées.



Une sylviculture spécifique à l'Île-de-France

Les forêts franciliennes, véritables poumons verts de notre région, sont des espaces qui accueillent de plus en plus de visiteurs pour le loisir, qui préservent la biodiversité mais aussi qui produisent les bois dont la société a besoin. Depuis le 13^e siècle ces espaces ont été façonnés par l'homme, assurant ainsi leur régénération et leur caractère durable. Depuis 2017, pour répondre à la demande sociétale, l'Office national des forêts a fait le choix de changer de mode de sylviculture. Les forêts d'Île-de-France sont désormais gérées en futaie irrégulière : les arbres d'âge, d'essence et de taille variés cohabitent sur une même parcelle. Les choix sylvicoles se font arbre par arbre. Les éclaircies régulières et le renouvellement se font simultanément sans avoir recours aux coupes définitives/rases.* L'aspect boisé de la forêt se trouve maintenu en permanence avec un couvert continu.

*Attention, les coupes rases restent nécessaires pour quelques cas très particuliers : crise sanitaire, maladies, mise en sécurité...

Contact :

Agence territoriale Ile-de-France Ouest
27 rue Edouard Charton
78000 Versailles
ag.versailles@onf.fr



>> Retrouvez toutes les informations travaux en forêt domaniale de Saint Germain sur ONF.fr